

Informations

Communauté de communes
du pays de Landerneau-Daoulas

Mai 2016



LE COMPOSTAGE

Recycler et réduire les déchets verts et de cuisine pour un jardin plus fertile et plus facile.

Le compostage permet de réduire de manière significative la part des fermentescibles des ordures ménagères et des déchets verts et ainsi réduire le coût du traitement de nos déchets ménagers. Volontariste, la communauté de communes souhaite encourager les comportements citoyens notamment par l'information des habitants sur les démarches simples à mettre en œuvre comme le compostage.

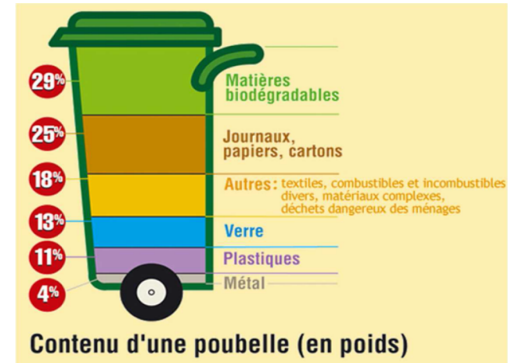
C'est quoi le compostage ?

29 %

c'est le pourcentage de matières « compostables » contenues dans notre poubelle.

Le compostage est une décomposition organisée, accélérée et contrôlée, en présence d'air pour obtenir un fertilisant naturel concentré et prêt à l'emploi. Cette solution concerne surtout les déchets de la cuisine et du potager.

Composter les matières biodégradables facilite une réduction des déchets à collecter et à traiter, en créant un fertilisant naturel : « le compost ».



Pourquoi et comment utiliser un composteur ?

Un composteur permet de protéger contre les animaux, d'accélérer la fabrication du compost (montée en température plus rapide et plus élevée) et de limiter les variations de température dues aux conditions météorologiques.

Que mettre dans son composteur ?

■ **Les déchets du jardin :**
brindilles, fleurs et plantes sèches, feuilles mortes, écorces/broyas...

■ **Les déchets de cuisine et restes de repas :**
épluchures de fruits et de légumes, restes de pâtes/semoules/riz/céréales, filtres et marcs de café/thé (sauf les sachets en nylon), coquilles d'œufs (écrasées), serviettes en papier/essuie-tout/sacs en papier/boîtes d'œufs en cartons/papiers/journaux/papier sulfurisé...



Comment faire du bon compost ?

La règle d'or est de diversifier les apports pour équilibrer les déchets :

- 2/3 de déchets humides/verts (déchets de cuisine)
 - 1/3 de déchets secs/bruns (cartons, serviettes en papier, petites branches...)
 - + un brassage à chaque nouvel apport pour apporter de l'air dans le compost.
- Le compost est prêt quand on ne reconnaît plus les déchets et qu'il n'y a plus d'organismes vivants



Comment utiliser son compost ?

Pour les arbres et arbustes fruitiers :
mettre le compost aux pieds des arbustes ou des arbres

Pour le jardin d'agrément :
mélanger le compost avec la terre

Pour protéger les sols ou constituer une couche de paillis :
répartir en surface une couche de compost de 3 à 5 cm d'épaisseur sans le mélanger à la terre. Utiliser de préférence un compost grossier qui formera une excellente protection contre les mauvaises herbes envahissantes.

Pour les jardinières :
- pour remplir de nouvelles jardinières : mélanger 40% de compost à de la terre ordinaire
- pour réutiliser des anciennes jardinières : incorporer 20% de compost à l'ancienne terre des jardinières.

Où acheter vos composteurs ?

Pour réaliser votre compost, la communauté de communes vous propose d'acquérir des composteurs en bois. Trois dimensions sont disponibles à la vente.



- ➡ 300 litres : 20 €* (largeur : 66 cm, longueur : 76 cm, hauteur : 80 cm)
- ➡ 600 litres : 25 €* (largeur : 90 cm, longueur : 100 cm, hauteur : 82 cm)
- ➡ 800 litres : 30 €* (largeur : 100 cm, longueur : 100 cm, hauteur : 100 cm)

* tarifs applicables en 2016

Service environnement

Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas - Zone de Saint Ernel - 29800 LANDERNEAU
Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h - Tél. 02 98 21 34 49 - courriel : environnement.cc@ccpld.bzh

Communauté de communes du pays de Landerneau-Daoulas

59, rue de Brest - BP 849 - 29208 Landerneau cedex - Tel. 02 98 21 37 67 - accueil@ccpld.bzh - www.pays-landerneau-daoulas.fr